

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 19 septembre 2016, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Réjean Audet, maire  
M. Sébastien Houle, conseiller  
Mme Rita Deschênes, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
M. Robert Morais, conseiller  
M. Louis Frappier, conseiller  
Mme Heidi Bellerive, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Carolle Perron, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim

À 20h00, le Maire, Monsieur Réjean Audet préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Mot de bienvenue du Maire

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**3. RÉSOLUTION DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME (FEPTU) FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – VOLET 2 INFRASTRUCTURES D'EAU : DOMAINE DES BOULEAUX ET DOMAINE QUELLET.**

**4. RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME EXP – CONSEILLER EN INGÉNIERIE POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET L'ESTIMÉ DU PROJET – TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DES EAUX USÉES – VOLET 2 INFRASTRUCTURES : DOMAINE DES BOULEAUX BLANCS ET DOMAINE QUELLET.**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**13. PÉRIODE DE SUGGESTIONS :**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **RÉSOLUTION # 2016-09-262**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton adopte le projet d'ordre du jour tel que proposé et lu.

Adoptée

## **3. RÉSOLUTION DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME (FEPTÉU) FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – VOLET 2 INFRASTRUCTURES D'EAU : DOMAINE DES BOULEAUX :**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTÉU);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTÉU et pour recevoir de cette aide financière;

### **RÉSOLUTION # 2016-09-263**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent.

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTÉU.

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

**QUE** la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTÉU associés à son projet, y compris tout dépassement des coûts et directives de changement.

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTÉU.

Adoptée

**3.1 RÉSOLUTION DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME (FEPTU) FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – VOLET 2 INFRASTRUCTURES D'EAU : DOMAINE QUELLET :**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTU et pour recevoir de cette aide financière;

**RÉSOLUTION # 2016-09-264**

L EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent.

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU.

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

**QUE** la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement des coûts et directives de changement.

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

Adoptée

**4. RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME EXP – CONSEILLER EN INGÉNIERIE POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET L'ESTIMÉ DU PROJET – TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DES EAUX USÉES – VOLET 2 INFRASTRUCTURES : DOMAINE DES BOULEAUX BLANCS ET DOMAINE QUELLET.**

## **RÉSOLUTION # 2016-09-265**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

**D'ACCEPTER** l'offre de service de la FIRME EXP, 50 route de la Grand-Ligne, Victoriaville au montant de 14 600\$ taxes en sus, pour la mise aux normes des réseaux d'aqueduc du Domaine des Bouleaux Blancs et du Domaine Quellet et de l'étude de faisabilité de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton. La firme s'engage également à déposer pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton la demande d'aide financière auprès du programme (FEPTÉU) FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – VOLET 2 INFRASTRUCTURES D'EAU.

**QUE** le maire M. Réjean Audet ou la Directrice générale par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les conditions pour la déralisation du mandat selon l'offre de service datée du 19 septembre 2016.

Adoptée

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question de la part des citoyens présents à cette assemblée extraordinaire

### **6. PÉRIODE DE SUGGESTIONS :**

Aucune suggestion de la part ces citoyens.

### **7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Le Conseiller Monsieur Robert Morais propose de lever l'assemblée à 20h04.

---

Monsieur Réjean Audet, Maire

---

Carolle Perron, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim